

vrier), pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes (14 mars), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (2 avril), pour les poursuites contre le général Boulanger (4 avril).

BREST (JEAN-BAPTISTE), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Issoire (Puy-de-Dôme), le 2 juin 1743, mort à Issoire, le 9 avril 1811, exerçait la médecine dans son pays natal. Il fut d'abord élu député suppléant du Puy-de-Dôme à l'Assemblée législative, le 12 septembre 1791, « à la pluralité des voix sur 255 votants »; puis, le député Téahier étant mort, il fut admis à siéger à sa place. Les paroles que lui attribue le *Moniteur* dans la séance du 16 décembre prouvent que Brest, qualifié médecin, s'était longtemps occupé de commerce. Donnant son avis sur la question des « coupures d'assignats », il invoqua son expérience, et dit : « Chaque jour l'argent devient plus rare par la baisse arrivée dans notre change. Nous vendons aux étrangers nos marchandises 50 0/0 de moins que l'année passée, et nous leur payons autant de plus leurs denrées. Nous sommes peut-être au moment du plus grand discrédit... Il vous a été proposé de créer des assignats de 10 sous, c'est-à-dire de faire croire aux nations étrangères que vous êtes réduits au point de n'avoir plus que du papier-monnaie pour ressource. Est-il nécessaire, est-il utile de faire des assignats au-dessous de 5 livres? Je ne le crois pas. (*Ou murmure.*)

« ... L'argent a été regardé comme une denrée et des hommes vils et méprisables en ont fait un honteux commerce. Eh bien! vos petits assignats deviendront un nouvel aliment pour l'agiotage, ils augmenteront le prix des denrées, et la falsification en sera d'autant plus facile que la plupart de ceux qui les recevront ne savent pas lire... Je suis persuadé qu'il est possible d'arriver au but que vous vous proposez, en créant dans les départements des billets de confiance sous la surveillance des directoires. Ce papier est le seul qui puisse nous convenir, le seul qui nous conduise au but que nous ne devons pas perdre de vue, à la prospérité publique. Il est encore un objet qui mérite votre attention parce qu'il doit soulager les malheureux, qui ont toujours attiré votre sollicitude, c'est de hâter la fabrication de la monnaie du métal des cloches. » Et Brest proposa un projet de décret en dix-huit articles qui renfermaient les principales dispositions développées dans son discours. Mais l'Assemblée, aux applaudissements de la majorité, déclara la discussion close, et décréta qu'il y aurait des assignats au-dessous de 5 livres.

BRET (CHARLES-WANGEL), sénateur du second Empire, né à Lyon (Rhône), le 24 février 1791, mort à Prétieux (Loire), le 15 septembre 1860, entra de bonne heure dans la carrière administrative et y obtint un avancement rapide. Préfet de la Loire en 1832, il devint préfet du Haut-Rhin l'année suivante, et resta jusqu'à la révolution de 1848 à la tête de ce département. « Il y contribua, dit un biographe, à la propagation de la vaccine gratuite. » La république l'avait rendu à la vie privée. En 1851, M. Bret fut replacé à la préfecture de la Loire, puis appelé à celles de la Haute-Garonne et du Rhône; dans ces divers postes, il seconda de tout son pouvoir les vues du gouvernement impérial. Nommé sénateur le 4 mars 1853, il fut admis à la retraite comme préfet le 6 juin de la même année. Il vota, à la Cham-

bre haute, constamment dans le sens gouvernemental et dynastique, et prit part, notamment, au vote (1858) de la loi de sûreté générale.

BRETEUIL (ANNE-FRANÇOIS-VICTOR LE TONNELIER DE), député aux États-Généraux de 1789, né à Paris, le 18 janvier 1724, mort dans la prison de Rouen, le 14 août 1794, fut destiné à la carrière ecclésiastique et bientôt nommé évêque de Montauban. Prélat fastueux, tenant une cour quasi-royale en son château de Bresolles, il ne s'en occupait pas moins activement de l'administration de son diocèse, s'efforçait d'égaliser les impôts, faisait percer trois grandes routes, créait une manufacture pour donner du travail aux ouvriers et aux enfants, réparait de ses deniers, en 1765, les ravages causés par l'inondation du Tarn; « plus de huit cents pauvres, dit un contemporain, puisèrent à cette occasion dans sa charité ».

Élu, le 22 avril 1789, député du clergé aux États-Généraux par le pays et judicic de Rivière-Verdun, en Bas-Armagnac, il fit partie de la minorité hostile aux innovations, et protesta en ces termes, contre la réunion des trois ordres, le 1^{er} juillet 1789 :

« Les cayers de l'ordre du clergé de la judicic de Rivière-Verdun, diocèse de Toulouse, s'expriment ainsi :

« Art. 3. — Qu'il ne soit consenti aucun impôt qu'après que le roy aura sanctionné les différentes demandes de la nation.

« Art. 10. — Que l'on opine par ordre aux États-Généraux sans que deux ordres puissent lier le troisième à moins que des circonstances passagères ne déterminent les trois ordres à consentir unanimement l'opinion par tête.

« D'après cette forme et ces restrictions impératives qu'il m'est d'autant moins permis d'interpréter que je n'y ai en aucune part, n'ayant point assisté à cette Assemblée, je déclare me croire lié et restreint à ne pouvoir délibérer en attendant ou de nouveaux pouvoirs plus libres et plus étendus, ou les circonstances passagères et déterminées par le consentement unanime des trois ordres.

« A Versailles ce 1^{er} juillet 1789.

« F. A. V. Ev. de Montauban. »

M. de Breteuil refusa son adhésion à la constitution civile du clergé (4 janvier 1791), signa la célèbre *Exposition des principes*, ainsi que les protestations générales de septembre 1791 contre les décrets de l'Assemblée. A la dissolution de l'Assemblée, il se retira en Normandie, espérant se soustraire par la retraite à la réclusion décrétée contre les sexagénaires en place de la déportation. Mesdames Duteurtre et Solo, de Rouen, aidées par un garde des forêts nommé Hervieux, lui offrirent un asile; mais on l'y découvrit le 4 juillet 1794, et il fut emprisonné avec ces trois personnes d'abord dans la maison des Pères des Ecoles chrétiennes, qui servait alors de prison, puis dans la prison de l'ancien Parlement. Six semaines après, M. de Breteuil y mourut de maladie; les trois autres co-détenus furent mis en liberté le 16 octobre suivant.

BRETEUIL (LOUIS-AUGUSTE LE TONNELIER, BARON DE), ministre des finances en juillet 1789, né à Aray-le-Perron (Indre), le 7 mars 1730, mort à Paris, le 2 novembre 1807, d'une famille de noblesse pauvre, fut poussé dans la carrière militaire par son oncle, l'abbé de Breteuil, chancelier du duc d'Orléans, et fut nommé guidon

de gendarmerie, puis premier cornette des chevaux légers de Bourgogne. On parla de son activité et de son intelligence à Louis XV, qui l'envoya, en 1759, comme ministre plénipotentiaire auprès de l'électeur de Cologne, puis l'appela au cabinet de sa correspondance secrète avec les cours étrangères sous la direction du duc de Broglie. Dès 1760, il partit comme ambassadeur en Russie. Absent de son poste lors de la mort tragique de Pierre III, il revint à la hâte à Saint-Petersbourg, reçut un accueil flatteur de Catherine II, puis fut envoyé en Suède, où il défendit les intérêts français à la diète de 1769. Nommé à l'ambassade de Vienne en 1770, une intrigue de cour le fit presque aussitôt remplacer par le cardinal prince Louis de Rohan, dont il se vengea plus tard, lors de l'affaire du collier ; il reçut, en échange, le poste de Naples, puis fut rappelé à Vienne, en 1775, par Louis XVI, et prit part au congrès de Teschen (1778), qui parvint à régler pacifiquement la succession de l'électeur palatin de Bavière, Charles-Théodore.

Rentré en France en 1783, il fut nommé ministre d'Etat et de la maison du roi, avec le gouvernement de Paris : il disposait ainsi des lettres de cachet, mais il mit en liberté les victimes des ministères précédents, et fit du donjon de Vincennes un grenier d'abondance. Il s'occupa aussi d'embellir Paris, élargit le quai de Gèvres, établit le marché des Innocents, projeta la reconstruction de l'Hôtel-Dieu, et encouragea les arts et les sciences. Mais son esprit vindicatif et autoritaire lui créa des ennemis puissants ; dans l'affaire du collier, il songea bien moins aux intérêts de la reine, qu'à la satisfaction de sa vengeance contre le cardinal de Rohan, qu'il arrêta lui-même, en habits pontificaux, dans l'antichambre de la chapelle de Versailles. En désaccord avec Calonne, il força ce dernier à abandonner le portefeuille des finances, mais il dut donner à son tour sa démission en 1788, devant la résistance du successeur de Calonne, Loménie de Brienne ; de Breteuil n'en garda pas moins la confiance du roi et de la reine, s'opposa pourtant en vain à la convocation des États-Généraux, et, au moment du renvoi de Necker fut mis, comme « chef du Conseil général des finances, » à la tête du ministère éphémère du 12 juillet 1789, dit « ministère des cent heures » ; en effet, la journée du 14 juillet força Louis XVI à rappeler Necker. M. de Breteuil conseilla à ce moment au roi de se rendre à Compiègne au milieu de ses troupes ; sur son refus, de Breteuil quitta la France, et se retira à Soleure, où il reçut en 1790, un rescrit de la main du roi avec plein pouvoir « de traiter avec les cours étrangères, et proposer en son nom toutes les mesures qui pourraient tendre à rétablir l'autorité royale et la tranquillité intérieure du royaume. » Ce pouvoir fut révoqué au moment de l'acceptation de la Constitution par le roi ; M. de Breteuil renonça alors à la politique, et se réfugia à Hambourg (1792).

Le sénatus-consulte de floréal an X lui permit de rentrer en France ; il y vivait pauvrement, quand l'impératrice Joséphine obtint pour lui, de l'empereur, une pension de 12,000 fr., à laquelle vint se joindre un héritage par la mort de Mme de Créqui, sa parente. Le baron de Breteuil fréquenta particulièrement, dans ses dernières années, les salons de l'ex-conventionnel Cambacérés.

BRETEUIL (ACHILLE-CHARLES-STANISLAS-EMILE LE TONNELIER, COMTE DE), neveu du pré-

cédent, pair de France et sénateur du second Empire, né à Paris, le 29 mars 1781, mort à Paris, le 3 juin 1864, était élève au collège du Plessis en 1789 ; sa famille ne fut sauvée de l'échafaud que par le 9 thermidor. Admis à l'Ecole polytechnique, le 26 brumaire an IX, il entra, en l'an XI, au ministère des relations extérieures, où il resta huit mois, fut attaché à l'administration établie à Mayence pour la liquidation générale des dettes de l'Empire, et nommé par Talleyrand secrétaire de légation à Stuttgart. Auditeur au Conseil d'Etat le 11 février 1809, il alla porter le travail des ministres à la signature de Napoléon à Vienne, fut nommé, en juillet de la même année, intendant de la Styrie, puis, en décembre, de la Carinthie, et, en janvier 1810, de la Basse-Carniole, fut créé, le 9 mars 1810, baron de l'Empire, appelé, le 20 novembre 1810, à la préfecture de la Nièvre, et le 25 mars 1813, à celle des Bouches-de-l'Elbe. L'évacuation de Hambourg le ramena en France (1814) ; Louis XVIII le nomma maître des requêtes, et lui confia successivement, le 12 juillet 1815, la préfecture d'Eure-et-Loir, le 2 août 1820, celle de la Sarthe, et, le 9 janvier 1822, celle de la Gironde. Promu pair de France, le 23 décembre 1823, il fut rapporteur, en 1825, de la loi sur le sacrilège, qu'il qualifia d'attentat « déicide ». « Donnons aux tribunaux, disait-il, les moyens de venger la société, lorsqu'elle est attaquée dans l'objet de sa vénération, et ne craignons pas d'avouer que le plus grand des crimes est celui défini par l'art. 1^{er} du projet de loi. » Il siégea à la Chambre haute jusqu'à la révolution de 1848, et fut appelé, le 26 janvier 1852, au Sénat du second Empire ; dans l'une et l'autre assemblée, M. de Breteuil vota avec les différentes majorités dynastiques.

BRETEUIL (HENRY-CHARLES-JOSEPH LE TONNELIER, COMTE DE), député de 1867 à 1881, puis de 1885 à 1889, né à Paris, le 17 septembre 1848, est le petit-fils de M. Fould, ancien ministre des Finances. Il suivit la carrière des armes, entra dans la cavalerie et fut nommé (1875) capitaine aux chasseurs à cheval. Peu de temps après, il quitta le service, et aborda la politique comme candidat officiel du gouvernement du Seize-Mai, aux élections du 14 octobre 1877 : il fut élu député de l'arrondissement d'Argelès, par 6,807 voix sur 10,145 votants, et 11,332 inscrits, contre M. Alicot, des 363, siégea à droite, et vota avec la minorité : *contre* les invalidations que prononça la Chambre, *contre* le cabinet Dufaure et les ministères qui suivirent, *contre* l'élection de M. J. Grévy à la présidence de la République, *contre* l'amnistie, *contre* l'article 7 et les lois sur l'enseignement, *contre* le divorce, etc. M. de Breteuil ne fit pas partie de la Chambre de 1881, ayant échoué le 21 août, avec 3,636 voix contre 5,354 accordées à son ancien concurrent républicain, M. Alicot, élu. Mais il reparut à la Chambre, en 1885 ; porté, le 4 octobre, sur la liste conservatrice des Hautes-Pyrénées, il passa, le 2^e sur 4, avec 31,004 voix (54,119 votants, 65,208 inscrits). Il a repris sa place au milieu des conservateurs monarchistes, parmi lesquels il paraît représenter plus particulièrement les idées personnelles de M. le comte de Paris ; il est monté à la tribune, non sans autorité, dans plusieurs discussions, et a voté *contre* le projet de loi sur l'enseignement primaire, *pour* le maintien de l'ambassade du Vatican, *contre* les ministères Freycinet, Goblet et Floquet. Au cours de la dernière session, dans un discours très diversement

commenté, M. de Breteuil a apporté quasi officiellement au général Boulanger l'appoint de la droite orléaniste; il s'est prononcé *contre* le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), *pour* l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution (14 février), *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes (14 mars), *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (2 avril), *contre* les poursuites contre le général Boulanger (4 avril).

BRETHOUS-LASSERRE (BERNARD), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Saint-Sever (Landes), le 11 décembre 1754, mort à Saint-Sever en 1820, appartenait à la magistrature et occupait le siège de président du tribunal de Saint-Sever, quand il fut élu, le 12 mai 1815, représentant des Landes à la Chambre des Cent-Jours. Après la session, il reprit ses fonctions de magistrat.

BRETHOUS-PEYRON (PIERRE), député de 1832 à 1834, né à Saint-Sever (Landes) le 17 mai 1774, mort à Saint-Sever en 1842, était juge d'instruction à Saint-Sever et conseiller d'arrondissement, quand il fut, en remplacement du général Lamarque décédé, élu député du 3^e collège des Landes (Saint-Sever), le 9 juillet 1832. M. Brethous-Peyron vota avec la majorité jusqu'à la fin de la législature.

BRETOCO (LOUIS-NICOLAS), député à l'Assemblée législative de 1791, (dates de naissance et de mort inconnues), cultivateur, fut élu administrateur du district de Saint-Etienne la-Tillaye, et, le 10 septembre 1791, député du Calvados à l'Assemblée législative, par 219 voix sur 486 votants. Il fut de la majorité et vota silencieusement avec elle.

BRETON (LOUIS-HENRI), député de 1816 à 1822, et de 1824 à 1827, né à Paris, le 24 février 1776, mort à Paris, le 11 mai 1855, était notaire à Paris, membre du conseil général de Paris, du conseil des hospices, de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et notaire du roi, quand il fut élu, le 4 octobre 1816, député de la Seine, au collège de département, et réélu dans le même collège, le 20 septembre 1817, par 3,944 voix sur 7,378 votants et 9,677 inscrits. Il siégea dans la majorité de droite, s'opposa à l'achèvement du canal de l'Oureq, et vota les lois contre la liberté individuelle et contre la liberté de la presse.

Réélu à la Chambre septennale, le 6 mars 1824, par 1,267 voix sur 2,300 votants, il continua de soutenir, le plus souvent, la politique ministérielle; il prit la parole, en 1826, à propos de la pétition d'un curé de village qui demandait la conciliation des lois civiles et des lois canoniques au sujet du mariage, et dénonça les empiètements du clergé, « dont le but est d'opérer dans les formes de notre état civil un renversement complet, et de transporter au pouvoir ecclésiastique une attribution que nos lois mettent avec raison dans le domaine de l'administration. Il est douloureux de le dire, mais nous devons au roi toute la vérité; une inquiétude que je crois trop fondée circule dans toutes les classes de la société; déjà frappé dans ses intérêts matériels par les mesures financières, chacun est blessé bien plus encore par des prétentions qui attaquent ses plus intimes affections, etc. »

Breton ne fit pas partie d'autres législatures.

BRETON (PAUL), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, député de 1876 à 1878, né à Grenoble (Isère), le 30 septembre 1806, mort le 6 juin 1878, était fabricant de papier à Pont-de-Clain et avait été décoré en 1862 pour ses produits. Il n'avait aucun antécédent politique quand il fut élu, le 8 février 1871, représentant de l'Isère, le 4^e sur 12, par 61,780 voix (92,816 votants, 162,174 inscrits). Il fit partie de la gauche républicaine, vota : *pour* la paix, *pour* le retour à Paris, *pour* la dissolution, *pour* l'amendement Wallon, *pour* l'amendement Pascal Duprat, *pour* les lois constitutionnelles, *contre* l'abrogation des lois d'exil, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *contre* le gouvernement du 24 mai, *contre* le septennat, *contre* l'état de siège, *contre* la loi des maires et *contre* le ministère de Broglie. Il s'était abstenu dans le scrutin sur les « prières publiques ». Il se représenta le 21 février 1876, dans la 3^e circonscription de Grenoble et fut élu par 7,808 voix (13,573 votants, 19,607 inscrits), contre 5,762 voix à M. Béranger Richard. Il fut des 363, obtint la confirmation de son mandat le 14 octobre 1877, par 10,086 voix (14,004 votants, 18,474 inscrits), contre 3,877 à M. Champollion-Figeac, reprit sa place dans la majorité républicaine et mourut l'année suivante.

BRETTESS-THURIN (FRANÇOIS-CHARLES-AGUSTE, COMTE DE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Toulouse (Haute-Garonne), le 24 août 1829, était un des plus riches propriétaires de son département. Légitimiste influent, il brigua pour la première fois les suffrages des électeurs, le 24 mai 1869, comme candidat de l'opposition dans la 3^e circonscription de la Haute-Garonne; il n'obtint alors que 3,732 voix contre le candidat officiel bonapartiste, M. Piccioni, élu par 16,523 suffrages. (Deux autres candidats d'opposition s'étaient présentés en même temps que lui et avaient réuni : le premier, M. Calès, 7,730 voix, le second, M. de Peyre, 4,147). M. de Brettes-Thurin, porté, le 8 février 1871, sur la liste conservatrice, fut élu, le 8^e sur 10, représentant de la Haute-Garonne à l'Assemblée nationale, par 63,654 voix (122,845 votants, 145,055 inscrits). Il siégea à droite et s'inscrivit à la réunion des Réservoirs; il réclama, avec M. de Belcastel, le changement de M. de Guerle, préfet de son département, parce que ce préfet professait la religion protestante; il vota : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* la démission de Thiers au 24 mai, *pour* le septennat, *pour* l'état de siège et *pour* la loi des maires; *contre* le retour du Parlement à Paris, *contre* le ministère de Broglie, *contre* la dissolution de l'Assemblée, *contre* l'amendement Wallon et *contre* l'ensemble des lois constitutionnelles. Il ne fit pas partie d'autres législatures.

BREUIL DE SAINT-GERMAIN (ALBERT MUREAU DU), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Chaumont (Haute-Marne), le 3 décembre 1838, avait été sous-préfet sous Louis-Philippe. Grand propriétaire dans la Haute-Marne, il démissionna à la révolution de 1848 et se livra à l'agriculture. Capitaine de mobiles pendant la guerre, il fut élu conseiller général de son département, et représentant, le 8 février 1871, à l'Assemblée nationale, par 20,907 voix sur 50,334 votants et 76,862 inscrits. Il siégea parmi les conservateurs, s'inscrivit à la

fois au centre droit et à la réunion des Réservés, et vota : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil, *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée, *pour* la démission de Thiers au 24 mai, *pour* la prorogation des pouvoirs du maréchal, *pour* l'état de siège, *pour* la loi des maires et *pour* le ministère de Broglie; *contre* le retour de l'Assemblée à Paris, *contre* la dissolution, *contre* les amendements Wallon et Pascal Duprat. Il s'abstint sur l'ensemble des lois constitutionnelles.

M. du Breuil de Saint-Germain déposa, en 1871, une proposition tendant à réintégrer dans leurs fonctions les conseils électifs dissous par la délégation du gouvernement de la Défense nationale.

Après la session, il se présenta, sans succès, dans l'arrondissement de Langres, aux élections de la Chambre des députés, le 20 février 1876: il réunit 11,125 voix contre 12,123 accordées à l'élu républicain, M. Bizot de Fonteny. Il échoua encore: le 14 octobre 1877, avec 11,423 voix contre 13,010 à M. Bizot de Fonteny, député sortant, réélu; puis le 21 août 1881, avec 10,113 voix contre 13,091 au même concurrent; enfin le 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice de la Haute-Marne, avec 29,070 voix; le dernier élu de la liste républicaine, M. Steenackers, obtint 31,875 suffrages.

BREUWART (JEAN-LÉONARD), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Sus-Saint-Léger (Pas-de-Calais), le 10 juillet 1739, mort à Lille (Nord), le 5 septembre 1814, était curé de Saint-Pierre de Douai quand il fut élu, le 4 avril 1789, député du clergé aux Etats-Généraux par le balliage de Douai et d'Orchies. Il prêta le serment civique; puis, le 7 mai 1791, il monta à la tribune pour appuyer les réclamations de la municipalité de Douai, accusée de n'avoir pas publié la loi martiale lors des troubles de cette ville et sur le point d'être traduite, de ce chef, devant la haute Cour nationale d'Orléans. M. Breuwart s'écria: « J'ose vous affirmer, messieurs, que si vous eussiez entendu les officiers municipaux, vous auriez été convaincus de leur innocence, comme le sont tous leurs concitoyens. J'ai reçu moi-même plusieurs lettres de Douai, et entre autres une de M. le commandant de la garde nationale, qui attestent qu'il était impossible de publier la loi martiale sans exposer la ville aux plus grandes horreurs et que le moindre mal qui en aurait pu résulter aurait été le mépris de cette loi dont on se serait moqué... » (Des murmures interrompent l'orateur.) L'Assemblée décida « qu'il n'y avait pas lieu à délibérer. »

BREVET DE BEAUJOUR (LOUIS-ETIENNE), député aux Etats-Généraux de 1789, né à Angers (Maine-et-Loire), le 25 juillet 1763, exécuté à Paris, le 15 avril 1794, était avocat du roi au présidial d'Angers, quand il fut élu, le 20 mars 1789, député du tiers aux Etats-Généraux par la sénéchaussée d'Anjou; il siégea parmi les avancés, fut choisi, le 27 août 1790, comme secrétaire de l'Assemblée, demanda que les accusateurs publics fussent nommés par le peuple et non par le roi, et réclama, en octobre, le renvoi des ministres qu'il accusait de favoriser les nobles et les prêtres.

Le 12 septembre 1791, il fut élu haut juré du département de Maine-et-Loire; mais la marche des événements ayant trompé l'ardeur de ses premières opinions, il se trouva compromis dans une conspiration sous la Terreur, fut

arrêté, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, et exécuté.

BREYMAND (ABRAHAM-AUGUSTE), représentant du peuple aux Assemblées constituante et législative de 1848-1849, né au Puy (Haute-Loire), le 15 avril 1806, mort au Puy, le 20 décembre 1873, se destina à la carrière militaire. Nommé sous-lieutenant, il partit pour l'Afrique, où il resta quatre ans. Puis il donna sa démission, revint dans son pays natal, et s'occupa de politique. Lié avec plusieurs chefs de l'opposition démocratique, il se déclara républicain, et, à la révolution de février 1848, prit possession, au nom du gouvernement provisoire, de l'administration départementale. Le 23 avril 1848, M. Breymand, commandant de la garde nationale du Puy, fut élu représentant du peuple par le département de la Haute-Loire, avec 25,218 voix (54,302 votants, 72,701 inscrits.) Il siégea à gauche et vota le plus souvent avec les républicains: le 26 août 1848, *contre* les poursuites intentées à Louis Blanc et à Causidière; le 1^{er} septembre, *contre* le rétablissement de la contrainte par corps; le 18 septembre, *contre* l'abolition de la peine de mort; le 25 septembre, *contre* l'impôt progressif; le 7 octobre, *pour* l'amendement Gravy; le 21 octobre, *pour* le droit au travail; le 25 novembre, *pour* l'ordre du jour en l'honneur de Cavaignac; le 12 janvier 1849, *contre* la proposition Râteau; le 21 mars, *contre* l'interdiction des clubs; le 16 avril, *contre* les crédits de l'expédition de Rome; le 11 mai, *pour* la demande de mise en accusation du président et de ses ministres; le 26 mai, *pour* la mise en liberté des transportés. M. Breymand, réélu le 13 mai 1849, par le même département à l'Assemblée législative, avec 24,695 voix (43,874 votants, 77,111 inscrits), prit place à la Montagne et s'associa aux votes et aux manifestations de la minorité républicaine. Il fut même impliqué dans l'affaire du 13 juin, mais il réussit à se disculper et échappa aux poursuites que l'Assemblée avait ordonnées contre lui. Il vota contre les lois répressives et combattit jusqu'au bout la politique de l'Elysée. Il quitta la vie politique après le coup d'Etat de décembre 1851.

BREZÉ (MARQUIS DE). — Voy. DREUX-BREZÉ (DE).

BREZETS (NICOLAS-ANTOINE, BARON), député au Corps législatif du premier Empire, né à Cubzac (Gironde), le 29 octobre 1744, mort à Bordeaux (Gironde), le 21 janvier 1823, était d'une ancienne famille noble du pays. Elu président du tribunal de district de Bordeaux en novembre 1790, vice-président du tribunal d'appel du même siège le 11 prairial an VIII, il devint président à la cour d'appel de Bordeaux le 28 floréal an XII. La même année il fut fait commandeur de la Légion d'honneur. Le 9 thermidor an XI, il avait été élu député de la Gironde au Corps législatif par le Sénat conservateur; il resta dans cette Assemblée jusqu'en 1806, fut créé baron de l'Empire, le 22 octobre 1810, et, à la réorganisation des cours et tribunaux en 1811, fut nommé premier président de la Cour impériale de Bordeaux. Après avoir conservé ces fonctions pendant la première Restauration et pendant les Cent-Jours, il fut admis à la retraite le 31 janvier 1816.

BRIALOU (GEORGES), député de 1833 à 1889, né à Lyon (Rhône), le 14 février 1833, fut d'abord ouvrier tisseur, puis gazier dans sa ville

natale; il fit partie de quelques comités démocratiques, et joua dans les grèves et lors des élections municipales un rôle qui le mit quelque peu en vue. Après la mort de Bonnet-Duverdier, député radical socialiste de la 2^e circonscription de Lyon, la candidature ouvrière de M. Brialou fut proposée. Appuyée dans des réunions publiques, et soutenue par le journal le *Petit Lyonnais*, elle triompha, au 2^e tour de scrutin, avec 4,968 voix (11,893 votants, et 20,560 inscrits), contre celles de MM. Guillaumon 3,799, et Maire 2,957. M. Brialou s'était engagé à voter la révision de la Constitution dans le sens démocratique, il s'était prononcé pour la suppression du Sénat, de plus, il avait accepté le mandat impératif. Aussi, le jour de la validation de ses pouvoirs, vint-il faire à la tribune une déclaration tendant à établir qu'il considérait ce mandat impératif comme valable, malgré la loi. M. Brialou siégea à l'extrême gauche, et vota avec les radicaux contre les crédits du Tonkin, pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat, contre le maintien de l'ambassade auprès du pape. Il fit décider par 225 voix contre 198, qu'il ne serait accordée aucune remise ou modération d'impôt foncier pour vacance d'appartement; il espérait ainsi amener les propriétaires à baisser leurs loyers. Le 4 octobre 1885, porté sur la liste républicaine radicale-socialiste du Rhône, il échoua avec 26,070 voix seulement; la liste opportuniste passa à une forte majorité, et son dernier élu, M. Jacquier, eut 85,988 voix. Mais M. Brialou fut compris, au bout de peu de temps, sur la liste dressée sous l'inspiration de M. Clémenceau par la presse radicale parisienne, lors de l'élection complémentaire de la Seine, le 13 décembre 1885; il fut alors élu par 154,610 voix (347,089 votants, 561,617 inscrits). Député de la Seine, M. Brialou reprit sa place à l'extrême gauche, et fut un des fondateurs du « groupe ouvrier socialiste », dont il signa, le manifeste le 12 mars 1886. Il intervint assez fréquemment dans la discussion des questions économiques, notamment dans celle qui occupa plusieurs séances (en février-mars 1886) sur les tarifs de chemins de fer; M. Brialou se prononça: 8 février 1886, pour la proposition Michelin tendant à rechercher les origines et les causes de l'expédition du Tonkin et à déterminer la responsabilité de ses auteurs; le 10 avril, contre l'ordre du jour pur et simple sur l'interpellation Maillard relative à la grève de Decazeville; le 27 novembre, contre le maintien de l'ambassade du Vatican; le 2 décembre, pour l'amendement Colfavru portant suppression des sous-préfets (chute du ministère Freycinet); le 17 mai 1887, pour la proposition de résolution de la commission du budget (chute du ministère Goblet); le 19 novembre pour la discussion immédiate de l'interpellation Clémenceau (chute du ministère Rouvier); le 31 mars 1888, pour l'urgence de la proposition de révision (chute du ministère Tirard). Dans la dernière session, M. Brialou a soutenu le ministère Floquet et a voté: pour le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1889), contre l'ajournement indéfini de la révision de la constitution (14 février), contre le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (2 avril), pour les poursuites contre le général Boulanger (4 avril); il était absent par congé (14 mars) lors du scrutin sur les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes.

BRIANÇON-VACHON Voy. BELMONT (MARQUIS DE).

BRIANT (PIERRE), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Plonevez de Paou (Finistère) en 1749, mort à Briec (Finistère) le 7 novembre 1799, était cultivateur à Briec; il y fut nommé juge de paix en 1790, et de vint, le 10 septembre 1791, député du Finistère à l'Assemblée législative par 204 voix sur 413 votants. Il fit partie de la majorité, mais son nom ne figure en aucune occasion au *Moniteur*. Après être revenu dans son pays, il échappa plusieurs fois aux balles d'une bande de Chouans attachés à sa poursuite; le peuple attribuait son salut à ses livres de magie, ils ne le protégèrent pas longtemps. Le 7 novembre 1799, il dinait dans sa maison de Kerjosse-en-Briec, quand les Chouans le surprirent, le blessèrent, dans sa fuite, de plusieurs coups de feu, et l'acheverent à quelques pas de là, dans l'Ode, où il s'était jeté pour leur échapper.

BRIANT DE LAUBRIÈRE (FRANÇOIS-MARIE), député de 1827 à 1830, né à Quimperlé (Finistère), le 9 mars 1781, mort à Hennebont (Morbihan), le 24 octobre 1863, était propriétaire à Quimper et maire de cette ville. Les élections du 24 novembre 1827 l'envoyèrent à la Chambre des députés, où il représenta le département du Finistère dans les rangs des royalistes dévoués à la politique de M. de Villele. Réélu par le même collège le 3 juillet 1830, M. Briant de Laubrière resta fidèle au gouvernement de Charles X, et refusa de prêter serment à son successeur. Il adressa, le 18 août 1830, au président de la Chambre une lettre ainsi conçue :

« Paris, 18 août 1830.

« Monsieur le président,

« Elu député sous l'empire de la Charte de Louis XVIII et sous le règne de Charles X, je n'avais mandat que pour maintenir les institutions déjà existantes, ou pour contribuer à leur donner légalement le développement dont elles étaient susceptibles.

« Maintenant que je me trouve placé entre la nécessité d'adhérer aux décisions prises jusqu'à ce jour par la Chambre, ou de me démettre de mes fonctions de député, je crois de mon devoir et de ma conscience de prendre ce dernier parti.

« Je vous prie en conséquence, M. le président, de vouloir bien faire agréer ma démission à la Chambre, en l'assurant que, rendu à la vie privée, je ne cesserai de faire des vœux pour le repos et le bonheur de mon pays.

« J'ai l'honneur d'être, etc...

« **BRIANT DE LAUBRIÈRE,**

« député du Finistère. »

BRIAULT (JACQUES), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à la Mothe-Saint-Héraye (Deux-Sèvres), le 28 septembre 1740, mort à Niort (Deux-Sèvres), le 25 septembre 1808, était avocat et sénéchal à la Mothe-Saint-Héraye quand éclata la Révolution. Il fut, le 24 mars 1789, élu député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée du Poitou. Il n'y joua qu'un rôle effacé. Plus tard, il devint (24 germinal an VI) président du tribunal criminel des Deux-Sèvres, et, après le coup d'Etat de brumaire, juge au tribunal d'appel de Poitiers. Membre de la Légion d'honneur du 25 prairial an XII.

BRICE (MARC-ANTOINE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Champigneulle (Meurthe), le 11 novembre 1805, mort à Champigneulle, le 25 juin 1877, possédait, avant 1870, d'importantes raffineries de sucre; ses usines

furent presque complètement détruites pendant la guerre. Grand cultivateur de betteraves, vice-président de la Société centrale d'agriculture de Nancy, il fut élu, le 8 février 1871, représentant de la Meurthe à l'Assemblée nationale, le 3^e sur 8, par 54,777 voix (83,223 votants, 120,231 inscrits), se fit inscrire à la « gauche républicaine », et vota : 1^{er} mars 1871, *contre* la paix; il *s'abstint*, le 16 mai, sur la question des prières publiques, et se prononça : 30 juin, *contre* l'abrogation des lois d'exil; 30 août, *contre* le pouvoir constituant de l'Assemblée; 3 février 1872, *pour* le retour de l'Assemblée à Paris; 24 mai 1873, *contre* l'acceptation de la démission de Thiers; 19-20 novembre, *contre* le septennat; 20 janvier 1874, *contre* la loi des maires; 30 janvier 1875, *pour* l'amendement Wallon; 11 février, *pour* l'amendement Pascal Duprat; 25 février, *pour* l'ensemble des lois constitutionnelles. Il n'a pas fait partie d'autres législatures.

BRICE (RENÉ-JOSEPH), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, député de 1876 à 1889, né à Rennes (Ille-et-Vilaine), le 23 juin 1839, d'une famille de commerçants, fit son droit et, reçu docteur, s'inscrivit au barreau de sa ville natale, où il exerça avec succès la profession d'avocat. Dans les dernières années de l'Empire, M. René Brice entra dans l'opposition, et combattit le pouvoir, de sa personne comme candidat libéral au conseil général dans le canton sud-ouest de Rennes, et de sa plume comme rédacteur d'un journal de circonstance, *l'Electeur indépendant*, publié en 1869. Conseiller municipal de Rennes, il fut, après le 4 septembre 1870, nommé par le gouvernement de la Défense nationale sous-préfet de Redon, mais il se démit presque aussitôt de ses fonctions, dans le dessein de rester éligible à l'Assemblée nationale, dont la convocation prochaine était annoncée. M. Brice fut, jusqu'à l'époque des élections, membre de la commission municipale de Rennes et adjoint au maire de cette ville.

Le 8 février 1871, sa candidature, de nuance très modérée, fut acceptée à la fois par les conservateurs et par les républicains, ce qui lui valut d'être élu représentant d'Ille-et-Vilaine à une grande majorité : 102,540 voix sur 109,672 votants et 142,751 inscrits. La même année, il devint conseiller général du canton de Sel; à la Chambre, il siégea au centre gauche, se déclara « républicain modéré, mais très convaincu », et dans un compte-rendu de son mandat, adressé en 1872, à ses électeurs, insista en disant : « Quelles garanties spéciales nous offre donc la monarchie, et ne vaut-il pas mieux une République régulière où les changements sont périodiques, s'accomplissent légalement, et où les pacifiques batailles électorales remplacent les révolutions? » Très favorable d'ailleurs aux opinions conservatrices, M. Brice vota d'abord le plus souvent avec la droite : *pour* les préliminaires de paix, *pour* la pétition des évêques, *contre* le retour de l'Assemblée à Paris. Il *s'abstint* dans le scrutin sur le pouvoir constituant de l'Assemblée. C'est à partir du 24 mai, qu'il se rapprocha sensiblement de la gauche; après s'être prononcé *contre* l'acceptation de la démission de Thiers, il vota encore *contre* le septennat, *contre* la loi des maires et *contre* le ministère de Broglie. Il soutint les propositions et projets de loi tendant à l'établissement de la République telle que l'organisa la Constitution de 1875, et vota l'ensemble de cette Constitution. Il prit la parole

dans plusieurs discussions, et présenta notamment à la loi sur les conseils généraux un amendement demandant que les journaux fussent autorisés à publier les séances sans être tenus à en reproduire le compte rendu officiel.

Aux élections du 20 février 1876, M. René Brice devint député de l'arrondissement de Redon, par 11,981 voix sur 17,825 votants et 21,893 inscrits, contre 5,836 à M. Delavigne. Il siégea de nouveau au centre gauche et fut des 363. Réélu, le 14 octobre 1877, par 12,345 voix (19,718 votants, 22,843 inscrits), contre 7,197 à M. Gérard, bonapartiste, candidat officiel, il fut élu par la majorité républicaine secrétaire de la Chambre, et s'associa à la plupart des votes de cette majorité : 20 janvier 1879, *pour* l'ordre du jour de confiance en faveur du ministère Dufaure; 30 janvier (au Congrès), *pour* l'élection de M. J. Grévy à la présidence de la République; 5 juin, *pour* l'invalidation de Blanqui, élu à Bordeaux; M. Brice se prononça pour les projets de loi du gouvernement sur l'enseignement, la liberté de la presse et le droit de réunion. Il aborda plusieurs fois la tribune, principalement dans les débats sur des questions d'affaires et y fit preuve d'une réelle compétence; il fut rapporteur (juin 1880) d'un projet de loi, déjà voté par le Sénat, sur la législation des chemins de fer d'intérêt local et des tramways, et il prit part, le 1^{er} juillet de la même année, à la discussion qui précéda le vote de la loi sur l'organisation des caisses d'épargne postales, à l'exemple de l'Angleterre. M. René Brice obtint, sans concurrent, le renouvellement de son mandat dans sa circonscription, le 21 août 1881, par 11,461 voix sur 12,146 votants et 23,741 inscrits. Il soutint, dans cette législature, la politique opportuniste de M. Jules Ferry, et se prononça notamment, *contre* l'institution d'un maire de Paris élu, *contre* la proposition Boysset tendant à l'abrogation du Concordat, *contre* le principe de l'élection de la magistrature, *contre* la révision de la Constitution, *pour* le maintien de l'ambassade auprès du pape, etc. Il se déclara, en outre, *pour* les doctrines protectionnistes. Porté aux élections d'octobre 1885, sur la liste opportuniste d'Ille-et-Vilaine, il passa, le 2^e sur 9, avec 62,084 voix sur 123,294 votants, 153,125 inscrits. Il a pris encore, dans cette Chambre, une part importante aux discussions parlementaires. Membre de la réunion du centre gauche, il a voté avec la fraction la plus modérée du parti républicain, *contre* les ministères radicaux, et *pour* les cabinets opportunistes Rouvier et Tirard. Au début de la législature, le 26 novembre 1885, il développa une interpellation dans laquelle il reprocha aux ministres de la Guerre et de la Marine d'avoir passé des marchés de fournitures qui permettaient aux adjudicataires de s'acquitter en produits étrangers; il voyait dans ce système un dommage réel fait à l'agriculture nationale. La majorité de la Chambre lui donna raison par l'adoption d'un ordre du jour qui admettait, en principe, la nécessité de réserver les fournitures à l'agriculture nationale. Le député d'Ille-et-Vilaine revint, d'ailleurs, à la charge, en juillet 1886, et renouvela ses reproches à l'administration de la Guerre au sujet des avoines achetées à l'étranger; le ministre ayant répondu que l'exclusion complète des avoines exotiques entraînerait un surcroît de dépenses de deux millions, la Chambre se borna à émettre le vœu que « la plus grande partie » des fournitures militaires devait être réservée aux producteurs français. Nouvelle interpellation de M. René Brice le 29 oc-

tobre 1887: l'orateur fut assez heureux pour faire revenir la Chambre sur une décision précédente, en obtenant, dans l'intérêt de la petite agriculture, le vote d'un ordre du jour invitant le général Ferron, ministre de la Guerre, à recourir au système de la gestion directe par les corps de troupes, au lieu des grandes entreprises pour la fourniture des fourrages militaires. Cette résolution nouvelle entraînant une dépense immédiate de 11 millions 1/2, parce qu'elle obligeait l'Etat à rembourser sur le champ aux entrepreneurs en exercice la valeur des approvisionnements qu'ils avaient constitués, l'obligation fut jugée trop onéreuse par la commission du budget, qui, en décembre de la même année, demanda à la Chambre de se déjuger encore une fois. Sur l'assurance de M. René Brice qu'il suffirait d'un crédit de 4 millions 1/2, la Chambre accorda seulement ce dernier chiffre, et maintint sa décision. Dans la dernière session de la législature, M. René Brice a voté : pour le rétablissement du scrutin uninominal (14 février 1889), pour l'ajournement indéfini de la revision de la Constitution (14 février), pour les poursuites contre trois députés membres de la ligue des Patriotes (14 mars), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (2 avril), pour les poursuites contre le général Boulanger (4 avril).

BRICHE (ANDRÉ), député à l'Assemblée législative de 1791, né à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), le 25 octobre 1762, mort à une date inconnue, appartenait à l'armée. Capitaine d'artillerie à Strasbourg, il commandait les canonniers de cette ville quand il fut, le 31 août 1791, élu député du Bas-Rhin à l'Assemblée législative, par 318 voix sur 591 votants. Briche, — que le *Moniteur officiel* appelle *Britch*, — débuta à l'Assemblée par un discours sur les manœuvres des émigrés et les dangers de la patrie, dans la séance du 22 novembre 1791. Le 22 décembre, il rendit compte d'un projet de décret relatif à l'arrestation faite à Belfort d'un convoi d'argent destiné à l'Etat de Soleure, et proposa de blâmer la municipalité. Il prit encore la parole pour demander la mise en accusation de Noailles, ambassadeur à Vienne : le ministre des Affaires étrangères venait de rendre compte (13 avril 1792) des ordres transmis à ce diplomate relativement à la dispersion des Français émigrés; Briche déclara qu'en n'exécutant pas ces instructions, M. de Noailles avait commis une véritable trahison. Le décret d'accusation fut voté par l'Assemblée. Il fut moins heureux, le 21 avril, lorsqu'il proposa d'incorporer dans les volontaires nationaux « tout soldat étranger qui quitterait l'armée ennemie », et de lui attribuer pendant la campagne une paye exceptionnelle, et, après la guerre, la qualité et les droits de « citoyen actif » avec la propriété de trois arpents de terre en friche. La motion fut accueillie par des murmures et renvoyée au comité militaire.

BRICHET (FRANÇOIS-AUGUSTIN), député au Conseil des Cinq-Cents, né à Contigné (Maine-et-Loire), le 28 août 1764, mort à Angers (Maine-et-Loire), le 2 février 1842, était le fils d'un notaire, qui lui transmit sa charge. Nommé, dès les premières élections municipales de 1789, maire de Contigné, puis, en 1790, administrateur du district et, en 1791, administrateur du département, il occupa aussi un emploi au bureau des ponts et chaussées et fut chargé spécialement de la création des bataillons de

volontaires. Destitué par un arrêté des représentants du peuple en mission (6 octobre 1793), il fut arrêté et emprisonné jusqu'au 9 thermidor. Il reprit alors ses fonctions, et fut, le 23 germinal an VI, élu député de Maine-et-Loire au Conseil des Cinq-Cents. C'est sur le rapport de Bricchet que cette assemblée vota la loi sur la « répression des brigandages et assassinats organisés dans tout l'Ouest contre les patriotes. » Au moment même du dépôt de la loi, raconte M. C. Port (*Dictionnaire historique de Maine-et-Loire*), Bricchet venait d'apprendre le meurtre de cinq de ses voisins et parents, enlevés de nuit par les Chouans, et fusillés. Bricchet était assez attaché à la République pour être exclu, au 18 brumaire an VIII, de la représentation nationale. Il vint alors reprendre ses fonctions de notaire, qu'il continua jusqu'en 1826. En 1815, il entra au conseil municipal d'Angers, et, plus tard, en 1833, au Conseil général du département.

BRICOUT DE CANTRAINE (LOUIS-ANTOINE-MAXIMILIEN), député de 1820 à 1827, né au Cateau (Nord), le 22 avril 1763, mort à la Groise (Nord), le 25 mai 1848, venait d'être reçu avocat au Parlement de Flandre quand la Révolution obligea son père, notaire et échevin de la ville du Cateau, à émigrer. Imbu lui-même des idées de l'ancien régime, il fut, en 1793, arrêté et emprisonné à Valenciennes. Le 9 thermidor le rendit à la liberté. Il exerça quelque temps la profession d'avocat, puis se fit recevoir, sous le Consulat, notaire au Cateau. Il accueillit avec empressement le retour des Bourbons: élu le 14 novembre 1820, député par le collège de département du Nord, il prit place au côté droit de la Chambre. Il fut membre de diverses commissions parlementaires, et obtint sa réélection, dans le même collège, les 20 novembre 1822 et 6 mars 1824. En 1827 il cessa de faire partie de la Chambre électorale, et se retira dans sa propriété de la Groise, tout en restant maire du Cateau. Membre du conseil général du Nord jusqu'à la révolution de juillet, il était en outre chevalier de la Légion d'honneur, du 11 août 1823.

BRICQUEVILLE (ARMAND-FRANÇOIS-BON-CLAUDE, COMTE DE), député de 1827 à 1837 et de 1841 à 1844, né à Bretteville (Manche), le 23 janvier 1783, mort à Paris, le 19 mars 1844, descendait d'une famille de vieille noblesse normande; son père fut fusillé par les républicains, en criant : Vive le roi! A 17 ans, il entra à l'Ecole militaire de Fontainebleau; il en sortit sous-lieutenant de cavalerie, passa lieutenant de dragons en 1807, et aide de camp du général Lobrun, fit les campagnes de Prusse, de Pologne, d'Espagne, de Russie, et de France; capitaine en 1808, chef d'escadron et officier d'ordonnance de Napoléon en 1812, et lieutenant-colonel des lanciers de la garde en 1813, il se distingua sur tous les champs de bataille par son intrépide valeur. A la chute de l'Empire, il voulut se retirer, mais, étant encore à la tête de ses lanciers, il rencontra Louis XVIII qui rentrait en France, suivi d'une escorte prussienne. Bricqueville se fit céder la place par l'officier étranger : « Ste, dit-il au roi, V. M. ne doit rentrer en France que sous la protection des Français. » Il accompagna le roi jusqu'à Saint-Ouen, et là lui remit respectueusement sa démission. Aux Cent-Jours, colonel du 20^e dragons, il eut la plus grande part à la victoire de Ligny, et fut mis à l'ordre du jour de l'armée; n'ayant pu, malgré ses instances, faire marcher

Grouchy du côté de Waterloo, il revenait à Paris, quand il rencontra près de Versailles une colonne de cavalerie prussienne; il fondit sur l'ennemi, en tua un grand nombre, et eut lui-même la tête fendue d'un coup de sabre, et le poignet presque enlevé.

Il prit alors sa retraite, fut mêlé à plusieurs complots bonapartistes des premières années de la Restauration, et, le 17 novembre 1827, fut élu député dans le 4^e arrondissement électoral de la Manche (Valognes), par 164 voix sur 318 votants et 402 inscrits, contre 144 voix données à M. Avoyne de Chantereine. Il siégea dans l'opposition, et vota constamment avec elle, en adversaire irréconciliable des Bourbons. Réélu le 23 juin 1830, par 211 voix sur 393 votants et 436 inscrits, contre M. de Bonnemains qui eut 160 voix, il applaudit à la révolution de juillet, et demanda le bannissement de la branche aînée des Bourbons, en déposant un projet de loi calqué sur la loi du 12 janvier 1816, par laquelle les Bourbons avaient frappé d'exil les membres de la famille Bonaparte. Mais la monarchie de juillet ne l'eut pas longtemps pour soutien; « cette série d'actes arbitraires, d'humilités extérieures et d'usurpations hardies, masquée avec les mots d'ordre et de devoir » le jeta dans l'opposition constitutionnelle; les électeurs du 3^e collège électoral de la Manche (Cherbourg) lui ayant renouvelé son mandat de député, le 15 juillet 1831, par 176 voix sur 253 votants et 351 inscrits, contre 56 voix données à l'amiral de Rigny, il demanda, au nom de l'égalité devant la loi, la mise en jugement de la duchesse de Berry; il demanda, au nom de la Chambre le maréchal Soult, il se battit en duel avec le fils de ce dernier, et déclara le lendemain à la tribune qu'il maintenait tout ce qu'il avait dit.

Réélu, le 21 juin 1834, par 171 voix sur 331 votants et 394 inscrits, contre M. Quénauld (160 voix), il échoua aux élections suivantes du 4 novembre 1837, avec 150 voix contre 313 données à M. Quénauld, élu. M. Quénauld ayant été nommé procureur général à la Cour de cassation, fut soumis, à la réélection, le 13 novembre 1841, et fut battu par M. de Bricqueville, élu par 275 voix contre 247; ce dernier l'emporta encore au scrutin du 6 juillet 1842, avec 274 voix sur 514 votants et 592 inscrits, sur le général Meslin (144 voix), et sur M. Noël (94). Quelques jours avant de mourir (mars 1844), et déjà gravement malade, le colonel de Bricqueville se fit porter à la Chambre pour demander que les restes du maréchal Bertrand fussent déposés aux Invalides, auprès de l'empereur. Il expira quelques jours après.

BRIDIEU (FRANÇOIS-HENRI-ANTOINE, MARQUIS DE), représentant à l'Assemblée nationale de 1871, né à Loches (Indre-et-Loire), le 7 janvier 1804, mort à Paris, le 17 mai 1872, était avocat à Paris et propriétaire dans son département d'origine. Élu, le 8 février 1871, représentant d'Indre-et-Loire à l'Assemblée nationale, le 5^e sur 6, avec 50,157 voix (73,000 votants, 96,790 inscrits), il siégea sur les bancs de la droite monarchiste, et vota, jusqu'à sa mort, survenu l'année suivante : *pour* la paix, *pour* les prières publiques, *pour* l'abrogation des lois d'exil concernant les princes de la maison de Bourbon, *pour* les pétitions des évêques, et *pour* le pouvoir constituant de l'Assemblée. Il se prononça contre le retour de l'Assemblée à Paris. Le 8 octobre 1871, M. de Bridieu avait été nommé conseiller général du canton de Loches.

BRIENS (ERNEST-FRANÇOIS), député de 1883 à 1885, né à Cérances (Manche), le 13 août 1835 n'avait aucun antécédent politique, lorsqu'il brigua, le 6 mai 1883, dans la 1^{re} circonscription de Coutances, la succession de M. Savary, démissionnaire. Il fut élu, comme candidat républicain très modéré, député de Coutances, par 7,365 voix sur 13,066 votants, 15,620 inscrits. Jusqu'à la fin de la législature, M. Briens s'associa à tous les votes de la majorité opportuniste : *pour* les crédits du Tonkin, *pour* le maintien de l'ambassade auprès du pape, *contre* l'élection des sénateurs par le suffrage universel, etc. Porté, le 4 octobre 1885, sur une liste opportuniste dans le département de la Manche, il échoua avec 49,250 voix seulement, tandis que le dernier élu de la liste conservatrice, M. du Mesnilot, obtenait 57,001 voix.

BRIÈRE (DANIEL-JACQUES-JEAN-DAVID), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Dieppe (Seine-Inférieure), le 24 décembre 1761, mort à Paris, le 6 décembre 1835, était fils de « Jean Brière-Delesmont, trésorier de l'artillerie et de demoiselle Marie-Magdeleine-Elisabeth Lecanu. » Il entra dans la magistrature et devint avocat général à Rouen. Alors qu'il occupait cette fonction, il fut, le 12 mai 1815, élu représentant de la Seine-Inférieure à la Chambre des Cent-Jours, par le collège de département, qui lui donna 48 voix sur 91 votants. Il se rallia ensuite à la Restauration, et fut successivement nommé, le 17 décembre 1818 premier avocat général à Rouen, le 20 juin 1822 procureur général à Limoges, et le 29 mars 1823 conseiller à la Cour de cassation.

BRIÈRE DE MONDÉTOUR (ISIDORE-SIMON, CHEVALIER), député au Corps législatif de 1808 à 1810, né à Saint-Chéron (Seine-et-Oise), le 17 mars 1753, mort à Paris, le 20 août 1810, descendait de maître Alain Chartier. Avocat à vingt-cinq ans, il obtint, en 1787, la charge de receveur général des économats. Cet emploi ayant été supprimé en 1792, il se retira dans la vie privée, et n'en sortit que pour accepter du gouvernement consulaire les fonctions de maire du 11^e arrondissement de Paris (18 ventôse an VIII). Membre de la Légion d'honneur, le 25 prairial an XII, et successivement président de l'assemblée de canton de son arrondissement, et membre du collège électoral de la Seine, il fit partie en 1808 de la députation envoyée à Vienne pour recevoir de Napoléon les drapeaux enlevés à l'ennemi. La même année il fut créé chevalier de l'Empire et appelé par le Sénat conservateur (18 février) au Corps législatif, où il représenta le département de la Seine; il y fit partie de la commission des finances.

BRIÈRE (JACQUES-CHARLES-HYACINTHE), député de 1876 à 1885, né à Pithiviers (Loiret), le 14 janvier 1818, fils d'Isaac Brière et de Victoire Guillemineau, était à la tête d'une importante maison de commerce de laine et de safran dans le Loiret. Membre du Conseil municipal de Pithiviers en 1852, adjoint au maire de cette ville en 1855, et maire en 1862, il comptait, sous l'Empire, parmi les fonctionnaires municipaux les plus dévoués au gouvernement, et fut décoré de la Légion d'honneur à la promotion du 4 août 1868. M. Brière était encore maire de Pithiviers à la fin de septembre 1870, lorsque la ville fut envahie par les Prussiens. Sa conduite, diversement appréciée, dans cette circonstance, entraîna d'abord sa révocation par le préfet du Loiret, à la date du

22 septembre; tenant compte d'une délibération favorable du Conseil municipal, le préfet rapporta, le 9 octobre, son arrêté de révocation. Conseiller d'arrondissement depuis 1864, et conseiller général depuis 1870, M. Brierre se présenta comme candidat conservateur bonapartiste, aux élections législatives du 20 février 1876: il fut élu député de l'arrondissement de Pithiviers par 8,647 voix (15,090 votants, 17,429 inscrits), contre un autre candidat conservateur, le comte Bernard d'Harcourt, député sortant, qui obtint 5,782 voix. Sa profession de foi contenait ce passage: « Défenseur convaincu du suffrage universel, persuadé qu'aucun gouvernement, s'il n'est fondé sur l'assentiment des citoyens, n'a jamais chance de durée, au cas où le chef de l'Etat viendrait, suivant son droit, proposer la révision de la Constitution pendant la durée de la législature, je demanderais que la question fût tranchée par une consultation directe du pays. » M. Brierre siégea à droite, dans le groupe de l'Appel au peuple, applaudit à l'acte du 16 Mai, et donna son vote au ministère Fourtou-de Broglie. Réélu, avec l'appui du gouvernement, le 14 octobre 1877, par 8,446 voix (15,514 votants, 17,761 inscrits), contre 6,961 à M. Dumesnil, il continua de s'associer aux votes comme aux protestations de la minorité monarchiste, se prononça *contre* les invalidations des députés de la droite, *contre* le ministère Dufaure à propos de l'épuration du personnel judiciaire et administratif, *contre* l'élection de M. J. Grévy comme président de la République, *contre* le retour à Paris, *contre* l'amnistie, *contre* l'article 7 de la loi sur l'enseignement supérieur, *contre* l'application des lois existantes aux congrégations religieuses et *contre* le projet de rétablissement du divorce, etc. M. Brierre aborda quelquefois la tribune; il prit part notamment, en 1870, à la discussion d'une proposition de la commission du budget tendant au dégrèvement des sucres et des vins. Administrateur du chemin de fer de Bourges à Beaune-la-Rolande, le député de Pithiviers obtint sa réélection le 21 août 1881, par 7,502 voix (14,948 votants, 17,928 inscrits), contre 7,330 à M. Dumesnil. Il ne cessa de voter avec la droite: *contre* les projets de séparation de l'Eglise et de l'Etat, *contre* l'expulsion des princes, *pour* le maintien de l'ambassade auprès du pape; il repoussa les demandes de crédits destinés à l'expédition du Tonkin. M. Brierre est sorti du Parlement au renouvellement général d'octobre 1885: porté dans le Loiret, sur la liste conservatrice, il n'obtint que 35,089 voix, tandis que le dernier élu de la liste républicaine, M. Cochezy fils, en réunissait 46,616.

BRIET DE RAINVILLIERS (LOUIS-JEAN-PHILIPPE), député de 1877 à 1878 et de 1885 à 1889, né à Boismont (Somme), le 8 novembre 1838, suivit la carrière militaire, entra à l'Ecole de Saint-Cyr, puis à l'Ecole d'état-major, et servit comme officier en Algérie et dans la guerre franco-allemande. M. Briet de Rainvilliers prit part aux combats de Wissembourg, de Reischoffen et de Sedan, et, fait prisonnier dans cette dernière bataille, fut interné en Allemagne jusqu'à la fin de la campagne. Il donna alors sa démission, et alla vivre dans la Somme où il reçut, lors de l'organisation de l'armée territoriale, le grade de lieutenant-colonel du 14^e régiment d'infanterie. Conservateur monarchiste, et grand propriétaire, il se présenta, le 20 février 1876, à la députation, dans la 2^e circonscription d'Abbeville; il obtint

7,369 voix contre 7,719 accordées au candidat républicain, M. le comte de Douville-Maillefeu, qui fut élu. Après la dissolution de la Chambre, le patronage du gouvernement du Seize-Mai fit obtenir à M. Briet de Rainvilliers la majorité sur le député sortant: il le remplaça, le 14 octobre 1877, élu par 8,676 voix contre 8,019 (16,755 votants, 17,785 inscrits), mais pour quelques mois seulement: son élection, vivement attaquée par les républicains de la Somme, fut du nombre de celles que la Chambre invalida. Convoqués de nouveau le 3 mars 1878, les électeurs de la 2^e circonscription d'Abbeville, par 8,240 voix contre 7,740 à M. Briet de Rainvilliers, envoyèrent à la Chambre M. de Douville-Maillefeu, qui fut encore réélu le 21 août 1881 (M. de Rainvilliers ne réunit plus alors que 6,537 voix.) Mais porté le 4 octobre 1885, sur la liste conservatrice de la Somme, il fut élu, le 4^e sur 8, par 67,388 voix (133,484 votants, 158,196 inscrits), siégea à droite, vota *contre* la loi sur l'enseignement primaire, *contre* le projet de loi interdisant le territoire de la République aux membres des familles ayant régné sur la France, et combattit les ministères Freycinet, Goblet et Floquet; dans la dernière session, il s'est abstenu lors du scrutin sur le rétablissement du scrutin uninominal (11 février 1829), a voté *pour* l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution (14 février), *contre* les poursuites contre trois députés membres de la Ligne des patriotes (14 mars), *contre* le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse (2 avril), *contre* les poursuites contre le général Boulanger (4 avril).

BRIEZ (PHILIPPE-CONSTANT-JOSEPH), membre de la Convention, né à Douai (Nord), le 11 juin 1759, mort à Hall (Belgique), le 23 juin 1795, était, au début de la Révolution, procureur-syndic du district de Valenciennes. Le 25 février 1792, dans une lettre datée de Valenciennes, et adressée à un membre de l'Assemblée législative, il soutenait cette thèse qu'il serait bon d'élire des soldats à toutes les fonctions municipales et administratives. En septembre 1792, le département du Nord l'appela à siéger à la Convention nationale. Il vota la mort de Louis XVI, en ces termes: « Je vote pour la mort. Si, au contraire, la majorité était pour la réclusion, je fais la motion expressé qu'il soit décrété que si, d'ici au 15 avril prochain, les puissances étrangères n'ont pas renoncé au dessein de détruire notre liberté, ou leur envoi sa tête. » Commissaire à l'armée du Nord, il rendit compte de sa mission par une lettre du 11 avril 1793, et annonça que l'ennemi avait commencé le siège de Condé. Il ajoutait: « La nouvelle la plus importante d'aujourd'hui, citoyens nos collègues, est l'envoi de deux trompettes de la part du général ennemi, au général en chef Dampierre; nous avons trouvé ces deux trompettes chargés d'un paquet d'imprimés et d'une lettre à l'adresse du général. Les imprimés sont une adresse aux Français de la part du général autrichien Cobourg, et un mémoire du traître Dumouriez sur ses projets liberticides, et les motifs imputeurs sur lesquels il les fonde. » On demanda la lecture de la proclamation de Cobourg; mais Robespierre s'y opposa: « Quoique les propositions de transaction, dit-il, soient d'abord rejetées avec horreur, il est des esprits qui, à force de les entendre répéter, pourraient s'y accoutumer. » Cependant, Briez et son collègue Dubois-Dubay, ayant eux-mêmes échangé plusieurs lettres avec le « général en chef des

armées de l'empire », furent désavoués et rappelés par la Convention. Mais Briez parvint à se disculper; il resta à son poste, et écrivit encore à l'Assemblée pour lui donner des nouvelles de l'armée du Nord. Il se conduisit avec courage lors du siège de Valenciennes par les Autrichiens; la ville n'en fut pas moins forcée de capituler. Revenu à Paris, Briez donna lecture, à la séance du 25 septembre, d'un mémoire sur l'état actuel de l'armée et particulièrement sur la reddition de Valenciennes, reprochant au comité de salut public de n'avoir pas pris les mesures nécessaires. Il concluait à ce que les ordres les plus pressants fussent donnés pour renforcer nos soldats. Après cette lecture, la Convention rendit un décret qui adjoignait Briez au comité de salut public. Mais un débat des plus vifs s'engagea aussitôt : plusieurs membres du comité de salut public, entre autres Barère et Prieur, protestèrent énergiquement contre l'accusation de mollesse dont ils étaient l'objet, et Briez fut obligé de faire en quelque sorte amende honorable, en disant : « Citoyens, qu'il n'entre pas dans l'idée d'aucun de vous que j'aie voulu inculper le comité de salut public; non, ce n'était pas là mon dessein. Je suis incapable d'intrigues et d'intentions perfides, etc. » Il ajoutait : « Je déclare en outre que je ne me crois pas assez de talents pour être membre du comité de salut public; ainsi je n'accepte point. » La Convention rapporta alors le décret qui adjoignait Briez au comité et qui ordonnait l'impression de son discours. Puis, aux applaudissements de la majorité, Robespierre exposa que la conduite du commissaire de la Convention avait été des plus suspectes : « Je vous le déclare, s'écria-t-il, celui qui était à Valenciennes lorsque l'ennemi y est entré, n'est pas fait pour être membre du comité de salut public (Vifs applaudissements). Ce membre ne répondra jamais à cette question : *Etes-vous mort?* (Applaudissements plusieurs fois réitérés.) Si j'avais été à Valenciennes dans cette circonstance, je n'aurais jamais été dans le cas de vous faire un rapport sur les événements de l'armée du siège; j'aurais voulu partager le sort des braves défenseurs qui ont préféré une mort honorable à une honteuse capitulation. (On applaudit). Et puisqu'il faut être républicain, puisqu'il faut avoir de l'énergie, je ne serais point d'un comité dont un tel homme ferait partie. » Membre du comité des secours publics, Briez fit rendre un certain nombre de décrets relatifs à cet objet; sur sa proposition on décida de subvenir aux besoins des réfugiés étrangers, des citoyens victimes des invasions, et des parents des défenseurs de la patrie. Le 4 juin 1794, il devint secrétaire de la Convention; puis fut chargé d'une nouvelle mission dans le Nord et en Belgique. Il mourut au cours de cette mission, en 1795.

BRIFFAULT (FRÉDÉRIC), représentant à l'Assemblée législative de 1849, né à Turin (Italie), le 14 mai 1805, mort à Florence (Italie), le 30 avril 1887, s'était attaché à la fortune du prince L. Napoléon; en juin 1848, après la validation de la quadruple élection du prince, l'Assemblée fut sur le point de manifester sa résistance en privant le prince de ses droits civiques. Briffault lui fut dépêché à Londres, et, dès le lendemain, rapporta à l'Assemblée la démission du prince basée « sur les soupçons injurieux qu'avait fait naître son élection, sur les troubles dont elle a été le prétexte, et sur l'hostilité du pouvoir exécutif ». Après l'élec-

tion présidentielle, Briffault devint chef du secrétariat du président de la République, et fut élu, le 8 juillet 1849, à l'Assemblée législative, comme représentant d'Eure-et-Loir, en remplacement du prince Ney de la Moskowa, qui venait d'opter pour la Moselle. Briffault avait obtenu 22,792 voix sur 31,068 votants et 85,312 inscrits, contre MM. de Lamartine, 2,837 voix, Manoury, avocat à Paris, 2,828. Rimbault, 1,141 et Roptou, médecin, 422. Il siégea à droite, prit part au vote de toutes les lois répressives sur l'enseignement, sur la presse, sur le suffrage universel, et resta d'ailleurs fidèle à l'Élysée jusqu'au coup d'État inclusivement.

BRIGES (BARNABÉ-LOUIS-GABRIEL-CHARLES MALBEC-MONJOË MARQUIS DE), député de 1815 à 1816, né à Paris, le 4 mars 1784, mort à Paris, le 17 avril 1857, était fils du comte de Briges, premier écuyer de Louis XVI; il appartenait à une famille noble qui tirait son nom et ses titres d'une terre située dans la Lozère. Habitant à Versailles, dans son enfance, avec ses parents, il fut témoin des événements des 5 et 6 octobre 1789. À l'âge de six ans, il suivit sa famille en émigration et fut envoyé au collège militaire de Soleure, en Suisse. D-retour en France, en octobre 1797, après la mort de son père fusillé dans les guerres de Vendée, il se fixa à Paris et vécut dans la retraite jusqu'en 1814. Il adhéra des premiers au gouvernement de la Restauration, devint officier dans la garde nationale à cheval, et s'efforça, lors du débarquement de Napoléon en 1815, de soulever le département de la Lozère; il contribua à l'arrestation des autorités impériales et au désarmement de la gendarmerie des Cévennes, et, nommé colonel d'un régiment qu'il avait levé en partie à ses frais, il s'empara du maréchal Soult, qui s'était retiré au Malzieu chez le général Brun, son ancien aide de camp. Cette conduite valut à M. de Briges d'être candidat du gouvernement aux élections du 22 août 1815, dans le collège de département de la Lozère : il y fut élu, par 65 voix (121 votants, 185 inscrits). M. de Briges siégea à droite, dans la majorité, et s'associa à tous ses votes. L'ordonnance du 5 septembre 1816 qui prescrivait l'âge de quarante ans au moins pour la députation, écarta le marquis de Briges du Parlement, où il ne rentra plus.

BRIGNON (FRANÇOIS-CAPRAIS DE), député à l'Assemblée constituante de 1789, né à Craponne (Haute-Loire), en 1738, mort à Dore-l'Eglise (Puy-de-Dôme), le 20 novembre 1795, était curé de Dore-l'Eglise. Député du clergé, le 26 mars 1789, aux États-Généraux, pour la sénéchaussée de Riom, il fut du nombre des ecclésiastiques qui prêtèrent le serment civique à la tribune de l'Assemblée.

BRIGNON DE LEHEN (PIERRE-MARIE), député de 1846 à 1848, né à Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), le 19 juillet 1783, mort à Plouër (Côtes-du-Nord), le 9 mars 1866, était propriétaire à Plouër et conseiller général des Côtes-du-Nord. Il se présenta, comme candidat de l'opposition, à la Chambre des députés, le 1^{er} août 1846, dans le 3^e collège des Côtes-du-Nord (Dinan), et fut élu par 173 voix sur 321 votants et 347 inscrits, contre 142 voix à M. Dutertre, député sortant. L'opposition que fit au ministère M. Brignon de Lehen fut modérée. Son nom ne figure pas parmi les signataires (février 1848) de la